

DOSSIER D'INSCRIPTION Chantiers Jeunes

_ Dı	ı 10 au 17 Juillet 🗌 Du 28 août au 1 sept							
(Veuillez cocher la semaine choisie)								
	MODE D'EMPLOI							
>	Toutes les cases doivent être remplies ou cochées si vous êtes concerné(e).							
IM	IPORTANT							
>	Les chantiers sont réservés aux jeunes Juvisiens et Juvisiennes de 16 à 18 ans inclus.							
>	Tout dossier incomplet sera refusé et rendu au demandeur qui devra le représenter avant la date limite d'inscription.							
>	Tout dossier reçu hors délai sera refusé.							
>	Si votre candidature est retenue, un certificat médical d'aptitude aux missions confiées vous sera demandé.							

Dossier complet à retourner avant le 16 juin 2023 à 17h à :

Coordination Jeunesse Hôtel de Ville 6, rue Piver 91260 Juvisy-sur-Orge

Pour plus de renseignements, contactez-nous au : 01 69 12 50 08

Pièces à fournir obligatoirement						
 □ Photocopie carte d'identité du demandeur ou titre de séjour □ Lettre de motivation □ Curriculum Vitae □ Assurance civile de l'année en cours □ Autorisation parentale pour les mineurs (jointe) □ Charte signée (jointe) 						
Cadre réservé à l'administration						
Dépôt du dossier le : Par :						
Le dossier est-il complet : ☐ oui ☐ non						
Si non, quelles sont les pièces manquantes ?						
Date de retour des pièces manquantes et donc du dossier complet :						
Autre(s) information(s) :						

Renseignements concernant le demandeur							
Nom :	Pr	énom :					
Né(e) le :	à :		_Sexe : □ F □ M				
Adresse :							
Code postal :	Vil	le :					
Tel :	Por	table :					
E-mail :							
Nom - Prénom du premi	er représentant lég	al :					
Qualité du représentant							
Né le :	à:						
Adresse :							
Code postal :	Vil	le :					
Tel :	Por	table :					
E-mail:							
Nom – Prénom du seco	nd ronrécontant lé	ر ادم					
	-						
Qualité du représentant							
Né le :	à :						
Adresse :							
Code postal :	Vil	le :					
Tel :	Por	table :					
E-mail:							



AUTORISATION PARENTALE

Chantiers Jeunes de Juvisy-sur-Orge (Obligatoire pour les jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans inclus)

Je soussigné(e)					(Nom Prénom), domicilié(e)					
		(adresse) à								_ (ville)
agissant en	qualité	de	représent	ant	légal	autorise	ma fille,		mon	fils
			à		n et	prénom	du n	nineur),	né(e	e) le
organisé - signer to	s par la Ville ut documen	e de Ju	à toutes les ivisy-sur-Or ent à cette n ndre sur le l	ge nissio	n (Cha	rte d'engaç	gement	:, etc.)		
Je suis informé	(e) que la du	ırée dı	u chantier es						u 17 jui	illet
2023 ou du 28 a	oût au 1 ^{er} so	epteml	bre 2023.							
Le						C: ~ ~ -	hi ika			
						Signa	ture			



CHARTE DES " CHANTIERS JEUNES"

Ce document est un engagement de votre part mais également de la part de l'accompagnant du chantier, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Il comporte des éléments indispensables au bon déroulement de votre engagement citoyen.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

ARTICLE 1 : Ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Si j'arrive après le démarrage du chantier, l'accompagnant peut me refuser d'y participer.

Je m'engage à respecter les horaires et de ce fait, à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

Toute absence doit être justifiée et une demande préalable doit être faite par écrit.

ARTICLE 2 : Missions

Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les accompagnants.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Je lave et range le matériel à l'issue de la journée de chantier. Je le remets à l'accompagnant à l'issue de la journée.

<u>ARTICLE 3 : Comportement pendant le chantier</u>

Je dois rester poli, correct et respectueux, en toute circonstance, envers, les accompagnants, les usagers et partenaires que je pourrais être amené à rencontrer, et également envers les autres participants au chantier.

Le chantier est un lieu de travail. De ce fait, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront, a minima, être placés sur répondeur.

<u>ARTICLE 4 : Neutralité et laïcité</u>

J'effectue ma mission avec des agents de droit public de Juvisy-sur-Orge, durant toute la période du chantier. J'ai, par conséquence, une obligation de neutralité et de laïcité.

Conformément au principe établi par le Conseil d'Etat, il est fait *obstacle* à ce que les agents publics disposent, dans le cadre du service public, du droit de manifester leur croyance religieuse, notamment en portant un signe destiné à marquer de manière ostentatoire* leur appartenance à une religion, ce qui constituerait un manquement à leurs obligations

*Signes ostentatoires : extrait de la définition du Conseil d'Etat (arrêt n°285374 du 05/12/2005)

ARTICLE 5 : Assurance

Réalisant ma mission au sein de la Ville, je dois fournir une attestation d'assurance couvrant les

dommages que je pourrais causer ou subir.

Les dommages relevant du droit commun (vols, tentatives de vols, actes de vandalisme...) pouvant être exclus du champ de certaines protections, vous prendrez toutes mesures pour ne pas porter sur le chantier des objets de valeur.

ARTICLE 6 : Absence et retard

Toute absence ou retard non justifié(e) pourra entrainer l'exclusion temporaire ou définitive du Chantier.

ARTICLE 7 : Sécurité

Dans l'exercice de mes activités du chantier jeunes, je peux être amené à réaliser des travaux salissants et pouvant endommager mes biens personnels (bijoux, montre, téléphone portable...). En conséquence, je m'abstiendrai de porter des objets de valeurs.

ARTICLE 8 : Photographies des jeunes et diffusion

Dans le cadre des « Chantiers-jeunes », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés par la Ville de Juvisy-sur-Orge pour faire connaître et valoriser les actions des jeunes effectuées dans les chantiers et non à des fins commerciales.

Signature du participant Précédée de la mention « lu et approuvé »		Signature du représentant légal Précédée de la mention « lu et approuvé »				
NOM:	Prénom :		NOM	l:	Prénom :	
Fait à		, le	1	/2023		
	nées par le non-respe mporaire ou définitive		-		essus et elles peuvent en s »	traîner
ARTICLE 9 : San	ctions appliquées					
-	e les prises de vue et les prises de vue et					
En conséquence	,					